



AVIS DE PROJETS DE MARCHÉS (APM)

ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS CENTRÉS SUR LES TÂCHES ET LES SOLUTIONS (SPTS)

Id de l'acheteur : Infrastructure Canada

N° de l'invitation.: INFC 2023-2024 - PS4905 - Évaluateur en développement des sites RAIC 2

Autorité contractante: Jennifer Hendrick

Courriel : procurement-appvisionnement@infc.gc.ca

Les fournisseurs suivant ont été invités de la liste de fournisseurs préqualifiés dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement portant sur des Services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS) (E60ZT-16TSSB) :

1. Avascent Canada ULC
2. Bell Browne Molnar and Delicate Consulting Inc.
3. Blue Water Sourcing Inc.
4. Cathexis Consulting Inc.
5. Ference & Company Consulting Ltd.
6. Fujitsu Consulting (CANADA) Inc./Fujitsu Conseil (Canada) Inc.
7. Goss Gilroy Inc.
8. InterVISTAS Consulting Inc.
9. IT/Net – Ottawa Inc.
10. Kelly Sears Consulting Group
11. Nattiq Inc. Vision XRM Inc. XRM Vision Inc., In Joint Venture
12. Nattiq Inc.
13. PRA Inc.
14. RESEAU CIRCUM INC.
15. The Social Research and Demonstration Corporation

RÉSUMÉ DU PROJET

Évaluation de développement à l'appui des collectivités qui participent à l'initiative de recherche-action sur l'itinérance chronique (RAIC) d'Infrastructure Canada.

Infrastructure Canada (INFC) a besoin jusqu'à deux Évaluateurs en développement ou Équipes de projet d'évaluateurs en développement (collectivement appelés « ED ») pour appuyer deux collectivités participant à la RAIC. En théorie, il y aurait un contrat par emplacement de RAIC pour une période de deux (2) ans, par contre, si un Soumissionnaire peut supporter plus qu'un site RAIC avec un ED distinct pour chaque site, le nombre de contrat pourrait être moins de deux (2).

L'initiative de RAIC vise à :

- cerner et à documenter les obstacles persistants rencontrés par les collectivités pour prévenir et réduire l'itinérance chronique;
- mettre à l'essai des approches possibles pour éliminer les obstacles persistants et consigner les réussites et les défis liés à la prévention et à la réduction de l'itinérance chronique.

Cette Demande de Proposition (DDP) vise à établir jusqu'à deux (2) contrat pour deux (2) sites à travers le Canada, y compris une zone géographique faisant l'objet d'ententes sur les revendications territoriales



globales (ERTG). L'appel d'offres initial prenait toutes les mesures nécessaires pour inclure les ERTG et encourager les entreprises autochtones par l'intermédiaire de la SAEA. Nous n'avons reçu aucune offre d'une ERTG et une offre d'une entreprise autochtone. INFC ne soumettra pas à nouveau cet appel d'offres révisé aux ERTG.

Pour atteindre les objectifs du gouvernement du Canada d'encourager le développement socio-économique autochtone par le biais d'opportunités financées par le gouvernement fédéral, les demandes de soumissions résultant de la présente DDP peuvent être mises de côté dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (AISP), approvisionnement fédéral (isc-sac.gc.ca).

L'itinérance décrit la situation dans laquelle se trouve une personne, une famille ou une collectivité qui n'a pas de logement stable, sûr, permanent et adéquat ou qui n'a pas l'intention immédiate, les moyens ou la capacité de s'en procurer un. Cette situation résulte d'obstacles systémiques ou sociétaux; d'un manque de logements abordables et convenables; ou de problèmes financiers, mentaux, cognitifs, comportementaux ou physiques, ou de racisme et de discrimination auxquels la personne ou le ménage doit faire face.

L'itinérance est une responsabilité partagée entre de nombreux ordres de gouvernement, le secteur sans but lucratif et le secteur privé. Comme les personnes en situation d'itinérance interagissent avec de nombreux systèmes de services, des stratégies coordonnées sont nécessaires pour lutter contre l'itinérance.

Grâce à des initiatives dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, y compris Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, le gouvernement du Canada travaille avec des collectivités de partout au pays pour réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028. S'appuyant sur tout le travail accompli à ce jour et reconnaissant la nécessité d'en faire plus, le gouvernement du Canada a fait un pas de plus et s'est engagé à travailler avec des partenaires pour mettre fin à l'itinérance chronique au Canada d'ici 2030.

Vers un chez-soi aide des collectivités de partout au Canada à lutter contre l'itinérance chronique, en partie en exigeant que les collectivités élaborent des approches axées sur les résultats pour lutter contre l'itinérance et en mettant en œuvre une prestation de services coordonnée. Reconnaissant que les collectivités sont confrontées à des obstacles persistants dans la lutte contre l'itinérance chronique, même après avoir mis en œuvre les exigences minimales de Vers un chez-soi, le gouvernement a prévu dans son budget de 2022 un investissement de 18 millions de dollars sur trois ans afin de mener des recherches sur d'autres mesures qui pourraient contribuer à l'élimination de l'itinérance chronique.

La RAIC contribuera à guider l'élaboration d'une stratégie plus vaste pour éliminer l'itinérance chronique au Canada et favorisera l'apprentissage à grande échelle. L'initiative de RAIC vise à :

- cerner et à documenter les obstacles persistants rencontrés par les collectivités pour prévenir et réduire l'itinérance chronique;
- mettre à l'essai des approches possibles pour éliminer les obstacles persistants et consigner les réussites et les défis liés à la prévention et à la réduction de l'itinérance chronique.

L'initiative de RAIC a été conçue de façon à mettre l'accent sur l'engagement du gouvernement du Canada à mettre fin à l'itinérance chronique tout en respectant l'expertise des emplacements de RAIC pour ce qui est de déterminer des approches qui correspondent à leurs priorités particulières, et ce, afin d'assurer l'évolutivité de toute pratique prometteuse. INFC travaillera avec chaque emplacement de RAIC pour élaborer conjointement un projet qui devrait durer deux (2) ans. Au moyen d'approches personnalisées particulières, les projets de RAIC devront être axés de façon générale sur l'un des trois domaines d'étude décrits ci-dessous :

- collaboration : examiner des approches de lutte contre l'itinérance chronique grâce à une collaboration accrue entre les secteurs et les ordres de gouvernement, notamment en demandant aux intervenants pertinents de travailler à l'élaboration d'un plan d'action conjoint;



- harmonisation des systèmes : examiner des stratégies visant à améliorer l'harmonisation des systèmes ou à favoriser une priorisation intersectionnelle efficace des personnes en situation d'itinérance chronique ou qui risquent de l'être;
- données : déterminer les possibilités d'améliorer le savoir-faire en matière de données à l'échelle des collectivités; examiner des solutions pour répondre aux préoccupations liées à la propriété et à l'échange des données.

Deux villes ont été sélectionnées comme emplacements de RAIC, chacune ayant une relation de financement avec Vers un chez-soi.

Comme les projets en question sont dirigés par la collectivité, les emplacements de RAIC devront embaucher un chef de projet pour concevoir et mettre en œuvre le projet. Celui-ci devra être responsable de la gestion globale du projet et le principal point de contact de l'ED tout au long de l'évaluation de développement.

Afin de favoriser l'apprentissage à grande échelle, INFC devra embaucher un Chercheur sommatif (CS) pour fournir une expertise en recherche sur les Autochtones et effectuer une évaluation globale de constatations relatives à l'initiative de RAIC.

Reconnaissant que les Autochtones sont surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance, y compris chez les sans-abri, chaque projet de RAIC devrait être élaboré et exécuté en partenariat avec des organismes partenaires autochtones locaux. Cette approche est conforme à l'engagement du gouvernement du Canada à donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre pour la réconciliation.

La portée complète de la fonction d'ED devra être déterminée au cours de la phase d'élaboration conjointe de chaque projet de RAIC. L'ED devra intégrer l'équipe de RAIC et soutenir le projet en favorisant l'apprentissage, l'innovation et l'adaptation. Cet objectif devra être atteint par la création et la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation de développement qui utilise des cycles d'évaluation continus et itératifs pour consigner, surveiller et évaluer l'élaboration et la mise en œuvre du projet de RAIC, et formuler des recommandations à cet égard.

L'objectif général de chaque ED sera d'appuyer les emplacements de RAIC en effectuant des évaluations continues du projet de recherche. Cela devra se faire au moyen de cycles continus de détermination, de consignation et de mise à l'essai de solutions aux obstacles auxquels les collectivités sont confrontées en vue de mettre fin à l'itinérance chronique.

Au minimum, l'ED devra :

- fournir une expertise sur l'évaluation de développement et l'intégrer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de RAIC;
- collaborer avec le représentant d'INFC, le chef de projet de l'emplacement de RAIC (chef de projet), les organisations autochtones et d'autres intervenants pour déterminer les attentes communes et les protocoles de communication, élaborer et mettre à jour les outils d'évaluation de développement, le cadre et l'évaluation;
- travailler avec le Chercheur sommatif (CS) de l'initiative de RAIC pour veiller à ce que le cadre d'évaluation de développement tienne compte des pratiques exemplaires au chapitre des recherches sur les Autochtones;
- recueillir et analyser l'information sur le projet provenant de l'emplacement de RAIC conformément au cadre d'évaluation de développement;
- déterminer et évaluer les progrès, les défis et l'efficacité du projet de RAIC dans l'atteinte des objectifs du projet afin de faciliter l'apprentissage et de permettre l'adaptation en temps opportun du projet et du programme grâce à l'élaboration de recommandations réalisables;



- valider, suivre et évaluer les résultats prévus et imprévus afin d'éclairer l'orientation stratégique du programme par l'élaboration de recommandations réalisables;
- formuler à l'intention du chef de projet des recommandations et des conseils rapides et en temps réel en évaluant continuellement les progrès, les défis et l'efficacité du projet de recherche et en assurant le suivi des résultats attendus et imprévus;
- communiquer les constatations et les recommandations de l'évaluation de développement au chef de projet, au représentant d'INFC ou à l'ED en utilisant une approche participative qui est itérative et qui permet aux membres de la collectivité et au chef de projet d'apporter des changements et des améliorations.

L'ED devra avoir :

- une expérience appréciable de la direction de la conception et de la mise en œuvre d'évaluations de développement de projets sociaux;
- une solide compréhension et expérience de l'utilisation d'approches, de méthodes, d'outils et de résultats d'évaluation de développement;
- une expérience préalable de la prestation de conseils stratégiques et de l'évaluation de la valeur et des répercussions de programmes sociaux;
- une expérience de l'analyse et de l'évaluation du rendement de programmes afin de rédiger des documents comme des documents d'information, des rapports et des recommandations;
- de solides compétences en matière d'analyse, de rédaction et de production de rapports, ainsi que la capacité de traduire de grands volumes d'information en résultats complets, conviviaux et visuellement accessibles;
- terminé récemment (dans les deux dernières années) une formation sur les compétences culturelles autochtones qui permet de bien comprendre l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones et de connaître les conclusions du rapport définitif de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Les ED qui n'ont pas suivi de formation sur les compétences culturelles peuvent satisfaire à cette exigence en démontrant une expérience de travail appréciable avec des communautés autochtones ou en s'engageant à suivre une formation adéquate sur les compétences culturelles dans les trois (3) mois suivant la signature du contrat;
- une expérience de travail avec des communautés autochtones, le secteur des sans-abri ou des municipalités (il s'agit d'un atout, mais non d'une exigence);
- une expertise dans la réalisation de recherches culturellement appropriées avec des organisations autochtones et dans la mobilisation de partenaires communautaires en vue de l'interprétation et de l'analyse de constatations dans le contexte de normes culturelles et de connaissances traditionnelles (il s'agit d'un atout, mais non d'une exigence);
- la maîtrise de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

La portée complète de la fonction d'ED devra être déterminée et précisée au cours du processus d'élaboration conjointe avec les participants au projet, ce qui pourrait comprendre, sans s'y limiter, le chef de projet, l'emplacement de la RAIC, des partenaires autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral et d'autres intervenants, le cas échéant, afin de peaufiner les questions d'évaluation et de commencer l'élaboration d'un plan de travail ainsi que l'établissement des attentes communes et de protocoles de communication.

L'ED devra se rendre au moins une fois à l'emplacement de RAIC.

DURÉE PRÉVUE DU CONTRAT

La période de tout contrat subséquent sera à partir de la date d'attribution du contrat pour une période de deux (2) ans.



PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

Note combinée la plus élevée pour le mérite technique (80%) et le prix (20%), y compris les frais de déplacements pour le Chercheur sommatif.

EXIGENCES DE SÉCURITÉ

TPSGC #9 Cote de fiabilité.